

PHILIPPE KALTENBACH : “NOTRE OBJECTIF EST D’ŒUVRER AU DIALOGUE ARMÉNO-AZÉRI”

Le Président du groupe d'amitié France-Arménie du Sénat revient sur la visite de la délégation parlementaire arménienne (cf. p. xx), avant de réitérer ses engagements en faveur de l'adoption de la loi de pénalisation du négationnisme anti-arménien.



France-Arménie : Vous venez d'accueillir une délégation parlementaire d'Arménie. Pouvez-vous dresser un bilan de cette visite ?

Philippe Kaltenbach : L'accueil de la délégation conduite par mon ami Ara Babloyan a été ponctué par plusieurs entretiens, avec le Défenseur des Droits, avec des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, avec le Secrétaire général de France Télévision ainsi

que par deux déplacements, dans les Hauts-de-Seine et dans la Drôme. Mes collègues sénateurs ont aussi su faire preuve d'une grande disponibilité pour permettre de précieux échanges avec les parlementaires arméniens et je les en remercie. Cette semaine particulièrement rythmée s'est achevée par l'organisation d'une table ronde sur la paix au Karabagh. La qualité des rencontres organisées lors de cette visite ne peut que renforcer les liens séculaires d'amitié qui unissent nos deux pays et qui conduisent à notre enrichissement mutuel.

Vous comptez organiser prochainement au Sénat une rencontre entre parlementaires arméniens et azéris : dans quel objectif ?

J'ai souhaité, à l'issue de la table ronde sur le Karabagh, faire cette proposition à mon homologue du groupe d'amitié France-Caucase, délégué pour l'Azerbaïdjan. Ara Babloyan m'avait déjà indiqué qu'il était favorable à une telle rencontre. Notre objectif est d'œuvrer au dialogue et au rapprochement entre Arméniens et Azéris. L'ancien président du Sénat, Monsieur Poncet, avait déjà organisé à Versailles en 2004 une conférence en présence des Présidents des Parlements arménien, azéri et géorgien.

Deux formations de la majorité gouvernementale, les Radicaux de Gauche (RDSE) et les Ecologistes (EELV), sont connues pour être favorables aux positions de la Turquie, et aucun de leurs membres ne fait partie de votre groupe d'amitié. Quels sont vos

rapports avec ces derniers en vue de les sensibiliser à la Cause arménienne ?

Le débat sur les lois dites « mémorielles » est un débat entre sénateurs qui dépasse les clivages politiques. Des sénateurs, issus de tous les groupes politiques de la Haute Assemblée et pas seulement des groupes RDSE et EE-LV, considèrent que le Parlement outrepassse ses droits lorsqu'il intervient dans un champ qui peut être considéré comme exclusivement réservé aux historiens. Ce n'est pas mon opinion et cela n'a pas été celle de la majorité des sénateurs français qui ont voté l'adoption du texte pénalisant la négation des génocides en janvier 2012. Je continue à dialoguer avec eux pour les convaincre.

Trois sénateurs membres du groupe d'amitié France-Arménie, Patrice Gélard (UMP), Bertrand Auban (PS) ainsi que le secrétaire Jean-Marc Pastor (PS) se sont opposés dernièrement à la loi de pénalisation du négationnisme du Génocide arménien en saisissant le Conseil constitutionnel ! N'y a-t-il pas dans cette attitude surprenante un manque de cohérence ?

Il est important de bien dissocier l'amitié indéfectible qui est celle de ces sénateurs pour l'Arménie et leur positionnement personnel, en tant que législateur, sur un point juridique de respect de la Constitution.

Quels sont vos rapports avec l'Elysée concernant la promesse d'une nouvelle loi de pénalisation du négationnisme ? La visite officielle du président Hollande en Turquie, programmée début 2013 et la frilosité traditionnelle du Quai d'Orsay ne risquent-elles pas de repousser encore les échéances ?

Le Président de la République a pris un engagement qui est conforme à l'action des élus socialistes depuis plus de 10 ans pour protéger la mémoire des victimes du Génocide arménien. Il l'a dit le 24 Avril 2012 devant la statue de Komitas et lors du déjeuner auquel j'ai pris part, organisé récemment à l'Elysée en l'honneur du président Sarkisian. Des juristes travaillent actuellement à rechercher le « bon » véhicule législatif pour que la pénalisation de la négation du Génocide ne soit plus sous la menace d'une censure du Conseil constitutionnel. Enfin, je ne doute pas que François Hollande, lorsqu'il se rendra à Ankara, sera porteur d'un message de tolérance et de réconciliation entre le peuple arménien et le peuple turc.

*Propos recueillis par
Ara Babanian*